



vendredi 5 octobre 2012

MAIRIE - 30200 SAINT-ETIENNE-DES-SORTS

Téléphone : 04.66.79.26.06

Fax : 04.66.79.21.83

mairie.sdes@orange.fr

Informations n°17

6/2011

Le mot du Maire :

J'aimerais revenir sur quelques points qui me paraissent importants.

Certes, nous pouvons nous féliciter de la maîtrise fiscale et ce, malgré la nouvelle réforme territoriale. En effet, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les impôts, contrairement à la majeure partie des communes voisines.

De plus, il est à noter que la part sur les ordures ménagères (OM) va diminuer pour être ramenée à un taux de 11,31 %, ce qui place notre village parmi les fortes baisses de notre intercommunalité voire de notre département.

De gros projets sont en perspective et il nous faudra trouver des recettes autres, que les rentrées fiscales locales. A ce titre, il faudra nous apporter votre soutien sur de nouveaux axes de réflexion. Je sais qu'il vous est parfois difficile d'accepter des projets qui ne correspondent pas à votre vision des choses, mais je vous demande de penser plutôt à l'intérêt général avant votre intérêt personnel.

Profitez pleinement de vos vacances d'été, soyez prudents.

Mon conseil et moi-même, nous retrouverons à la rentrée de septembre.

Travaux 2011 :

Engagés

- Aménagement des deux appartements de l'école qui n'étaient plus aux normes électriques, sanitaires, etc.
- Réalisation d'un nouvel hangar communal, à côté de l'existant dans lequel sera stocké tout le matériel de sécurité (pompes, motopompes, groupes électrogènes, outils de sécurité, sel de déneigement, etc..),
- Remise en état des jeux enfants à l'école
- Projet de remise en état du système de chasse d'eau du réseau eaux usées,
- Maison Drouot : la commune a obtenu le Permis de Construire, elle sera entre autre la nouvelle salle des associations ainsi que le nouveau lieu de vie du club Bel Automne.

Prévus non engagés

- Projet Place de Parking dans le village,
- Projet de bitumage devant la Salle des Fêtes,
- Projet extension du podium et enlèvement du podium fixe de la Salle des Fêtes,
- Réhabilitation du parking au site St Pierre.

Projet photovoltaïque

Suite à l'enquête d'utilité publique et après avis défavorable du commissaire enquêteur, le projet de la ferme photovoltaïque située au Jonquier est abandonné.

Vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par Mail, le jour de sa sortie, alors inscrivez-vous en indiquant votre courriel à : commairiest@yahoo.fr (Très important, économie de papier).

Site de la mairie : <http://www.mairiesaintetiennedessorts.fr/>

Poste cave

Le poste cave électrique situé à côté de la cave coopérative, est un poste dit "cabine haute de 250 Kva" qui sert à alimenter électriquement une partie du village. En 2012, un nouveau poste électrique devrait être mis en place toujours vers la cave coopérative avec une puissance de 400 Kva (identique à celui mis au jeu de boules), et nous en profiterons pour enfouir une partie de l'éclairage public et le réseau de France Télécom. L'ancien poste sera lui, enlevé.

En 2013-2014, nous devons réaliser une autre tranche de travaux pour permettre de reboucler le poste La Coste (jeu de boules) avec le poste cave. C'est l'objectif principal, qui va nous permettre de reboucler les postes entre eux et démanteler la ligne 20.000 volts alimentant le poste cave. Enfin, la sécurité énergétique du village devrait être réalisée. Ces travaux seront fait en deux tranches car le coût pour le syndicat d'électrification et pour la commune est trop élevé.

Système d'Alerte CEDRALIS

Nous vous rappelons que les personnes qui ont oublié de ramener la fiche de renseignements sont toujours à temps de le faire tout comme vous pouvez demander une nouvelle fiche si vous l'avez perdue.

Carnaval des écoles

Ce carnaval était printanier, nous avons vu défiler les valeurs sûres comme les cowboys et les indiens, princesses, super héros très musclés et même quelques parents avaient osé le déguisement ainsi que les maîtresses. Après le défilé dans les rues du village, tout ce beau monde coloré s'est retrouvé sur le boulodrome où le Carmentran a été brûlé. Jugé pour tous les maux de la terre, c'est sans état d'âme qu'il est parti en fumée. La joyeuse troupe s'est retrouvée à la mairie pour faire honneur au célèbre dicton : Après l'effort, le réconfort !

Les associations

Les cours de gym de l'Association Sportive Stéphanoise auront lieu le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30. Le mardi aux mêmes horaires, nous allons certainement mettre en place un cours de ZUMBA. C'est un programme qui mélange des rythmes latinos et des mouvements faciles à suivre pour créer un entraînement différent et amusant. L'association envisage aussi la mise en place un cours de danse pour les couples. Pour plus de renseignement, veuillez appeler le 04.66.79.25.84.

Mise en place d'un nouveau container

Lors du changement de société de ramassage des ordures ménagères, l'Intercommunalité (RCL) nous a imposé la mise en place d'un container pour : Avenue du Mistral, Rue des Oiseaux, Impasse des Rossignols et Impasse des Hirondelles, car la société Nicollin est dans l'impossibilité de collecter devant chaque porte.

Festivités à venir :

- Le 30, 31 juillet 2011 et 1 août 2011, les aéroglisseurs,
- Le 5 août 2011, la balade théâtrale qui jouera "Jamais deux sans trois"
- Le 26 août 2011, la visite insolite
- Le 13 novembre 2011 loto de l'amicale laïque
- Le 16 décembre 2011 l'arbre de Noël

Encombrants :

Une collecte des encombrants a lieu le premier lundi du mois. Les personnes intéressées doivent se signaler à la mairie, au plus tard le vendredi précédent.

Vél'Handi :

C'est sous un ciel nuageux que la quarantaine des cyclistes de l'association Vél'Handi et leurs accompagnateurs sont arrivés en mairie ce **vendredi 10 juin 2011**. Madame MARCELLIN, 1^{ère} Adjointe, les a accueillis par un discours de bienvenue suivi d'une remise de coupes à l'Association. Un buffet de viennoiseries et de barres céréales accompagné de boissons chaudes et fraîches attendait ces grands sportifs. S'en est suivie la traditionnelle photo de groupe et d'échanges sur les différents vélos que possède l'Association Vél'Handi. Une élue s'essaya bien volontiers à quelques tours sur un prototype nommé 2can. Vers le milieu de la matinée la joyeuse équipe se prépara pour le départ de l'étape qui devait les amener vers Avignon après avoir remercié très chaleureusement la commune de son accueil.

Handi Raid Sapeurs Pompiers :

Cette année spécialement pour leur 20^{ème} anniversaire, l'Handi raid a remonté le Rhône. Ils sont arrivés avec du retard dû à des ennuis techniques. Ce qui n'a pas empêché les spectateurs présents de les accueillir très chaleureusement sous un soleil de plomb. Les enfants de l'école primaire, présents comme chaque année, leur avaient préparé un poème avec les lettres d'Handi-Raid. Ceux-ci ont été fortement applaudis par l'assemblée présente. Monsieur Le Maire a salué le rallye dans son discours par un "on n'a pas tous les jours 20 ans!" et a rappelé que la longévité de l'association montre que les responsables ont la capacité d'écouter et qu'elle fait avancer la société. Cette journée a témoigné aussi de la générosité des sponsors présents à nos côtés depuis de nombreuses années et du dévouement de la commune, Monsieur Le Maire a fini son discours par les mots d'ordre de la journée : EGALITE – GENEROSITE – HUMANITE.

Fête des écoles :

Le cirque était le thème de la kermesse de fin d'année. Beaucoup de monde, parents, grands-parents étaient venus assister au spectacle de leurs enfants, les élèves ont dévoilé l'art du cirque, appris tout au long de l'année sous les yeux admiratifs des spectateurs. Ils ont su rester concentrés malgré les nombreux passages des canadiens et trackers. Un grand bravo à nos petits artistes et félicitations aux institutrices. Notre Maire, Didier BONNEAUD a souligné, dans son discours, le départ de Françoise et Mélanie et a souhaité la bienvenue à Emilie et Jocelyne.

Site Internet :

Le site communal est géré par le Service Communication. Il appartient aux associations et aux particuliers qui souhaitent réserver ou mettre à jour un espace, de faire des annonces, d'insérer des photos, de fournir les éléments nécessaires en contactant directement le service, par courriel (commairiest@yahoo.fr), par téléphone (04.66.79.26.06) ou par dépôt dans la boîte aux lettres en Mairie.

Mise en place de l'adressage :

La numérotation métrique étant faite, nous venons de la compléter par la création de nouveaux noms de rue :

- Impasse des Rossignols
- Impasse des Hirondelles
- Impasse de la Matte
- Impasse de la Bergerie
- Chemin de Champ-Fleury
- Chemin du Facteur
- Chemin de Halage
- Montée des Rocailles

Les poubelles dans la rue :

Les sacs doivent être sortis au moment du passage du camion de ramassage et mis en sécurité pour éviter la dispersion des débris sur la voie publique sous l'action des intempéries ou des animaux errants. La Communauté de communes rappelle qu'il est recommandé de sortir les poubelles le jour de ramassage et qu'il convient de rentrer son conteneur dans les meilleurs délais après le passage du camion. En aucun cas, les poubelles doivent être laissées plusieurs jours et à plus forte raison en permanence, sur la voie publique. Le Maire se réserve la possibilité d'exercer des mesures adaptées à l'encontre des contrevenants.

Les voitures ventouses :

Art. R. 417-12 du code de la route. Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route. "Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3".

Stationnement gênant des véhicules :

Suivant les articles R417-10 II 1 et R417-10 IV du code de la route, **il est interdit de stationner** devant une porte de garage, même si elle n'affiche pas de panneau le précisant, ou toute autre entrée d'immeuble qu'un véhicule peut emprunter.

Les dépôts sauvages :

En dehors des déchets ménagers et les emballages ménagers recyclables, les déchets de toute nature et les encombrants sont traités par la déchetterie du SITDOM de St Nazaire. Tout abus donnera lieu à une procédure de poursuite. Il en est de même des dépôts sauvages ainsi que de toute nature autour des colonnes réservées à la collecte du verre, papiers et textiles. Cette forme d'incivilité d'un autre âge, témoigne d'un manque de respect flagrant à l'égard des personnes soucieuses de l'environnement et des employés communaux qui doivent assurer le nettoyage.

La publicité :

Certes, elle envahit nos boîtes aux lettres mais ce n'est pas une raison pour l'abandonner dans la rue. Pour ceux qui ne souhaitent pas la recevoir, il existe des autocollants destinés à prévenir les distributeurs.

Chiens en laisse et identifiés

Sur la voie publique et en tous lieux publics, les chiens doivent **obligatoirement** être tenus en **laisse**. Même accompagnés, ils doivent être munis d'un collier portant le nom et l'adresse de leur propriétaire et identifiés par tatouage ou puce électronique.

Ramasser les déjections de votre chien c'est obligatoire depuis avril 2002.

L'obligation de ramasser a été décrétée par arrêté du 2 avril 2002. Le ramassage des déjections est obligatoire même dans le caniveau. Pour que votre animal soit apprécié de tous, ramassez ses déjections et jetez-les dans les réceptacles de propreté.

Nouvelles dispositions relatives à la détention de chiens de 1ère et 2ème CATEGORIE

La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 et le décret n° 2008-897 du 4 septembre 2008 ont modifié certains articles du code rural relatifs à la détention de chiens dangereux de première et deuxième catégorie. L'évaluation comportementale des chiens de 1^{er} et 2^{ème} catégorie devient obligatoire (code rural/création de l'article L211-13-1§II). L'attestation d'aptitude du propriétaire d'un chien de 1^{er} ou 2^{ème} catégorie (code rural/création de l'article L211-13-1§I). La détention d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune où le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside. Ce permis se présente sous la forme d'un arrêté du maire.

La Collecte du verre

Les verres (bouteilles, pots en verre alimentaire, sans bouchons ni couvercles) sont à déposer dans les 3 conteneurs disposés sur la commune ; Ils sont à votre disposition : Avenue de la Coste Nord (entrée du lotissement), Centre Socioculturel, Grand rue (après la mairie).

Ne pas laisser de cartons ou autres emballages à côté des conteneurs, mettre les verres dans le conteneur (sans bouchons ni capsules). L'entreprise Nicollin ne prend pas : faïence, vaisselle, porcelaine, pots en terre, couvercles, cristal, verre non alimentaire, tube néon, ampoule électrique... Ils vont à la déchetterie.